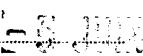


83137

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Brevet N°
 du 16 février 1981
 Titre délivré :  Not.



Monsieur le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes
 Service de la Propriété Intellectuelle
 LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

Monsieur Wilfried HAMM, Im Wiesengrund 28, à 4330 MÜLHEIM-RUHR, Allemagne Fédérale, représenté par Monsieur Jacques de Muyser, agissant en qualité de mandataire (1)

dépose(nt) ce seize février 1980 quatre-vingt-un (3)
 à 15 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg :
 1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant : "Marche pour escalier à nouveau plein". (4)

2. la délégation de pouvoir, datée de MULHEIM-RUHR le 5 décembre 1980
 3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires;
 4. 1 planches de dessin, en deux exemplaires;
 5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg,
 le 16 février 1981
 déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) : le déposant (5)

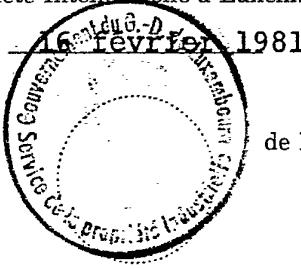
revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de modèle d'utilité déposée(s) en Allemagne Fédérale (6) le 28 février 1980 (No. G. 80.05.300.5) (7) (8)

au nom du déposant domicile (9)
 élit(élisent) pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg 35, bld. Royal (10)

sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à // mois. (11)
 Le mandataire

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du :



à 15 heures

Pr. le Ministre
 de l'Économie et des Classes Moyennes,
 p. d.

REVENDICATION DE LA PRIORITE

de la demande de brevet// du modèle d'utilité

En ALLEMAGNE FEDERALE

Du 28 février 1980

W W W W W W W

Mémoire Descriptif

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au

Luxembourg

au nom de : Monsieur Wilfried HAMM

pour : "Marche pour escalier à noyau plein".

W

Marche pour escalier à noyau plein

L'invention concerne une marche pour escaliers à noyau plein. Ces marches se réalisent en majeure partie en bois spécial ou en pierre. On connaît aussi la combinaison du bois avec un revêtement de sol, pour la composition des ces marches. Toutes ces exécutions possèdent toutefois l'inconvénient d'utiliser des matières premières dont le prix a fortement augmenté entretemps ou bien dont la fabrication est coûteuse.

Le but de l'invention réside dans la réalisation d'une marche à bon marché, tant sous le rapport du matériau que sous celui de la fabrication, mais possédant toutefois un très bon design, c.-à-d. que son emploi couvre les besoins d'une construction d'escaliers pour une clientèle exigeante.

Selon l'invention, cet objectif est atteint par un cadre en profilés de fer en T soudés sur un tube central à clavette, une tôle perforée fixée à la partie supérieure du cadre, un revêtement en mousse tendre de polyuréthane sur tout le pourtour et remplissant les espaces vides, un revêtement en moquette inséré dans celui en polyuréthane, dont les extrémités viennent se loger dans des poches pratiquées dans le revêtement en polyuréthane, ainsi qu'une fixation par serrage de la barrière montée sur le cadre à fers en T, cette fixation étant composée elle-même par le cadre en fers à T, une chape et un boulon de serrage.

Une autre particularité de l'invention, qui résulte de l'ajustage de la hauteur de la marche au lieu du montage, réside dans le fait que des anneaux intermédiaires élastiques en mousse tendre intégrale de polyuréthane sont disposés entre les différents éléments des marches, sur le noyau de l'escalier.

Nous expliquons ici l'invention, à l'aide des figures suivantes :

- la fig. 1 montre une coupe longitudinale de la marche
- la fig. 2 montre une vue de dessus de la marche
- la fig. 3 montre une vue en coupe de la marche, agrandie
- la fig. 4 montre la fixation par serrage de la tige de rampe d'escalier, agrandie.

Seite 3

Un cadre à fers en T (2) est soudé sur le tube à clavette central (1). Pour le renforcement de ce cadre, un gousset en tôle (3) est prévu à son extrémité avant, tandis qu'une tôle perforée, du métal étiré ou un élément semblable (4) soudé sur l'ensemble de la partie supérieure du cadre assure une répartition régulière de la mousse de PU. Toute la construction en acier est revêtue de mousse tendre intégrale de polyuréthane, possède un évidement dans la zone de chaque marche, pour le logement du matériau composant la moquette, laquelle - pouvant être découpée - peut se fixer dans l'évidement par un ruban auto-collant adhérant sur les 2 faces, par exemple. La moquette (5) est rabattue sur les côtés de la marche et ses extrémités introduites dans les poches pratiquées à la partie inférieure de la marche. Une fixation de la rampe d'escalier, qui tient également compte de la possibilité de réglage en hauteur des marches, est formée par le cadre en fer en T, la chape (6) et le boulon de serrage (7). En serrant ce boulon de serrage (7), la tige de rampe (8) est bloquées sur la marche. Les anneaux intermédiaires élastiques (9) en mousse de PU servent au revêtement des intervalles sur le noyau, ces derniers résultant de la hauteur prévue pour chaque marche.

De ce fait, la marche d'escalier allie toutes les propriétés favorables. Les coûts de matériau et de fabrication sont faibles. Elle est protégée contre la corrosion par un revêtement complet en mousse de PU, qui assure aussi l'insonorisation, possède un poids propre minime, peut s'utiliser aussi bien à droite qu'à gauche et donne la possibilité de prévoir la pose d'une moquette, répondant ainsi aux exigences les plus sévères du désign. Par ailleurs,

la fixation par serrage des tiges de la rampe d'escalier garantit encore un montage rapide et économique de l'ensemble de l'escalier.

Seite 4

Revendications

- 1) Marche pour escaliers à noyau plein, caractérisée par un cadre en fers en T (2) soudé sur un tube à clavette central (1), une tôle perforée (4) fixée à la partie supérieure du cadre, un revêtement en matière mousse intégrale de polyuréthane sur tout le pourtour, un revêtement par une moquette (5) insérée dans celui en PU, dont les extrémités viennent se loger dans des poches pratiquées dans le revêtement en polyuréthane, ainsi qu'une fixation par serrage de la rampe d'escalier prévue sur le cadre à fers en T, comprenant ce cadre à fers en T lui-même, une chape (6) et un boulon de serrage (7).
- 2) Marche pour escaliers à noyau plein selon 1), caractérisée par le fait que des anneaux de revêtement élastiques (9) en mousse tendre intégrale de polyuréthane sont disposés sur le noyau, entre chaque marche.

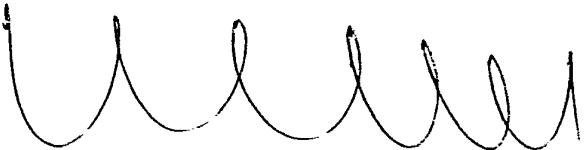


Fig. 1

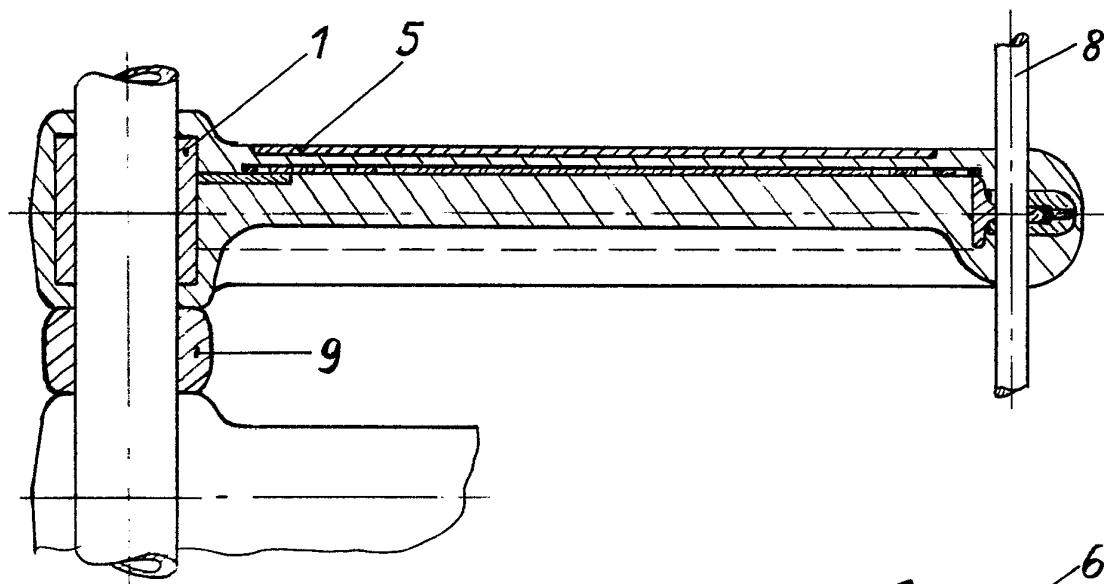


Fig. 2

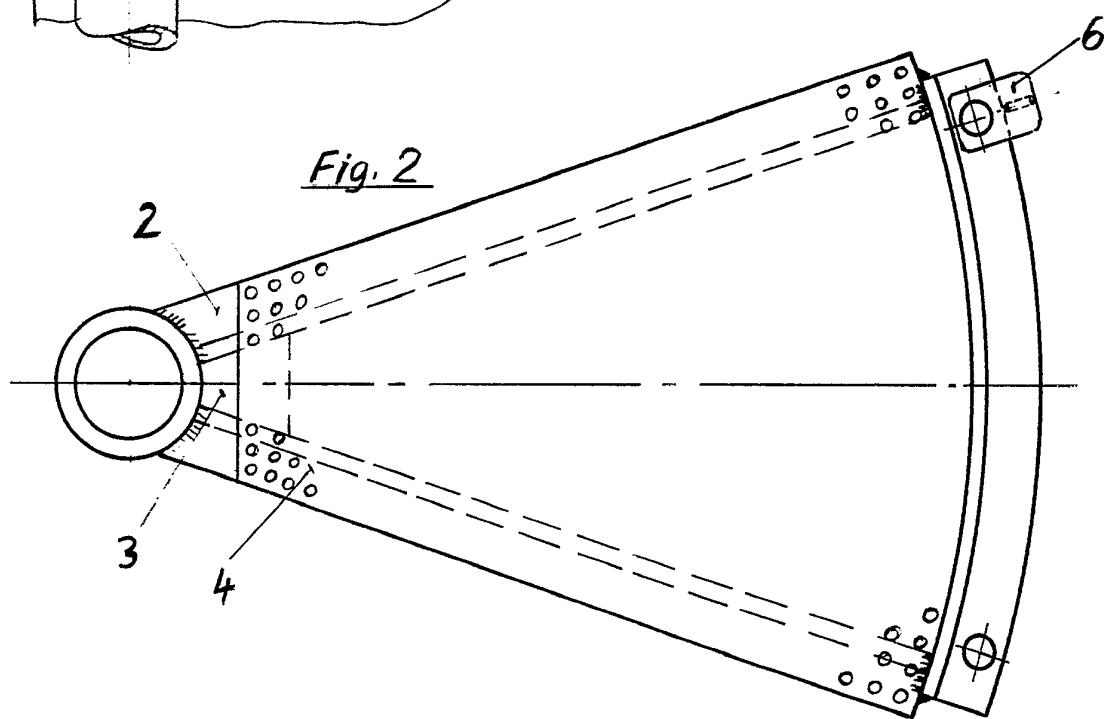


Fig. 3

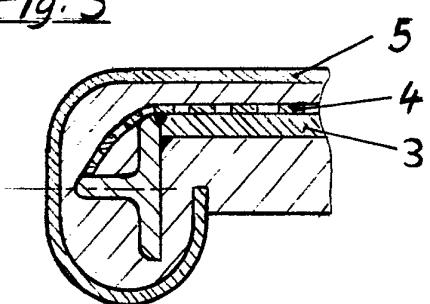


Fig. 4

